

Mutations urbaines de l'habitat et de l'habiter

Master Urbanisme et aménagement



Durée
2 ans



Composante
Faculté des
sciences
économiques,
sociales et des
territoires



**Langue(s)
d'enseignement**
Français

Présentation

Au delà de la seule question du logement, la problématique de l'habitat ou de l'habiter implique l'ensemble du cadre de vie. Alors qu'émergent de nouvelles disparités urbaines, à travers les fragilités sociales, l'accès au logement ou la précarité énergétique, l'habiter interroge le Droit à la Ville. L'habiter questionne les usages et remet en cause les grilles d'analyse et ses échelles de lecture (urbain, périurbain, rural...), ainsi que les modes de production et de gestion tant du logement que de la ville, depuis la planification jusqu'à la promotion immobilière. Cette situation de fait, dénommée tension sur le logement peut paradoxalement se transformer en opportunité pour relever les défis urbains et sociaux actuels : renouvellement urbain, lutte contre l'artificialisation des sols, restauration de la citoyenneté, nouvelles formes d'habitat, amélioration de l'habitat face aux enjeux climatiques... autant d'enjeux à même de mettre en débat de nouvelles stratégies de mutations urbaines et de résilience des territoires. En partenariat cette formation de l'IAUGL s'appuie sur les sciences humaines d'une part, sociologie, géographie, sciences politiques et droit et les disciplines techniques d'autre part, architecture, environnement, développement durable, génie civil, afin de donner aux stagiaires une culture urbaine approfondie, un esprit de synthèse et la maîtrise d'outils pratiques (SIG, techniques d'enquête, REVIT, BIM, ateliers pédagogiques d'urbanisme en M1 et en M2...).

Savoir-faire et compétences

- Produire des connaissances pratiques et théoriques sur la ville et les territoires.
- Préparer aux métiers de la maîtrise d'ouvrage (publique et/ou privée) et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO).
- Construire une commande publique et une programmation urbaine qui intègre les dimensions territoriales, sociales, politiques, juridiques, financières et techniques.
- Élaborer les stratégies urbaines et les projets de territoires intégrant les besoins en habitat, transport, économie, commerces, équipements, espaces de loisirs et de nature, fonciers.
- Identifier et maîtriser la chaîne des acteurs publics et privés de l'aménagement urbain, entre prospective, planification, phases opérationnelles et retours d'expériences.
- Analyser et synthétiser les enjeux spatiaux dans la perspective d'une action collective.

Les + de la formation

L'Alternance

L'alternance en urbanisme combine des périodes de formation théorique à l'université et des expériences pratiques en entreprise ou collectivité. Ce mode de formation permet à l'étudiant de développer des compétences professionnelles en participant activement à des projets concrets. L'alternance favorise ainsi l'acquisition d'un savoir-faire opérationnel tout en approfondissant les connaissances académiques en urbanisme, préparant efficacement à l'exercice du métier d'urbaniste.

L'Atelier projet : M1-maîtrise et M2-expertise

L'atelier de projet est réalisé au second semestre en M1 et sur les deux semestres du M2. Les étudiant·es, par petits groupes, investissent un projet urbain avec un organisme professionnel partenaire sur un site d'actualité. Citons pour exemple de partenaire régulier, le service programmation urbaine de la Métropole Européenne de Lille. Les étudiant·es mettent en pratique les connaissances acquises lors des cours, complétées par des recherches de références ou des expériences analogues nationales ou internationales. Au terme d'un diagnostic, il s'agit d'identifier les enjeux du projet, d'en définir les concepts et d'en élaborer le ou les scénarios d'intervention, en amont des phases de prescription et de préconisation.

Le Mémoire universitaire

Le mémoire universitaire, qui se réalise au cours de l'année de Master 1, vise à ce que les étudiants abordent une problématique actuelle en lien avec l'habitat et/ou la manière d'y habiter. Le travail de mémoire consiste à définir les contextes sociaux, économiques, environnementaux, réglementaires, normatifs et politiques concernés ; à élaborer un diagnostic qui identifie les enjeux principaux ; puis à concevoir une méthodologie de recherche appropriée permettant de présenter des résultats pertinents, tout en exposant les limites du travail et en proposant des perspectives d'approfondissement.

L'Étude conseil

L'étude conseil apporte une contribution spécifique à l'entreprise d'accueil s'inscrit dans une conception pédagogique active, visant à valoriser les apports spécifiques de l'entreprise durant l'année de Master 2. Sous la forme de l'étude sur une problématique, une question d'actualité ou un développement, l'alternant·e développera une réflexion intéressant le fonctionnement interne de la structure d'accueil. La problématique traitée pourra être d'ordre méthodologique, conceptuel, exploratoire, réglementaire, technique, organisationnel ou de gouvernance... etc. Elle constituera pour l'entreprise un apport ou une contribution à ses propres questionnements (faire le point sur ses stratégies et ses dispositifs, explorer de nouveaux marchés... etc.). Cette problématique sera identifiée par l'entreprise et l'étudiant,

avec validation pas le tuteur universitaire. L'étude fera l'objet d'un mémoire et d'une restitution orale en entreprise et/ou à l'université. Ce travail fait l'objet d'une soutenance fin août qui clôture le cycle de Master.

Organisation

Organisation

Chacun des quatre Bloc de Connaissances et de Compétences (BCC) regroupe un ensemble cohérent d'enseignements destinés à transmettre aux étudiants des savoirs fondamentaux, des outils pratiques ainsi que des compétences spécifiques au parcours suivi, afin de répondre précisément aux objectifs de la formation des urbanistes. Les 3 premiers blocs de compétences et de connaissances (BCC) sont communs à la formation de Master Urbanisme et Aménagement et donc partagé avec les autres parcours (COMUA, ENVIE, PROGRAM).

Les objectifs sont :

- BCC1** : Développer une activité professionnelle éthique et responsable de l'urbaniste
- BCC2** : Observer, analyser, conceptualiser les dynamiques spatiales et socio-économiques à différentes échelles
- BCC3** : Concevoir, communiquer, piloter et évaluer un projet urbain et territorial durable
- BCC4** : spécifique au parcours MUHA vise à savoir **Planifier, produire et développer l'habitat durable**

- **M1 : Identifier, comprendre et analyser l'habiter durable**
- **M2 : Planifier, programmer et piloter des projets d'habitat durable**

Vous apprendrez dans le parcours MUHA à :

- À concevoir des projets de construction ou de rénovation de logement tenant compte des enjeux sociaux et climatique.
- À intégrer les dimensions sociales, techniques et financières lors du montage de projet.
- À identifier le contexte spécifique des projets d'habitat durable (inclusivité, confort d'usage, qualité environnementale...).

- À favoriser la participation des habitants, les conditions d'appropriation et la cohésion entre les citoyens.
- À prendre en compte les modes de gouvernance, les innovations sociales et environnementales (TEES).

Ouvert en alternance

Type de contrat : Contrat d'apprentissage, Contrat de professionnalisation.

La formation débute en M1 comme en M2 par une session de **5 semaines de cours entre mi-septembre et fin novembre**. Elle se poursuit par une alternance de **2 jours de cours et de 3 jours en entreprise**. Deux sessions de cours continus ont lieu de nouveau en avril et en juin afin de suivre le module de spécialisation en M1 et l'atelier de projet en M1 et en M2. Afin de clôturer l'année, les soutenances des différents travaux se tiennent en fin de période M1 et M2.

Admission

Conditions d'admission

EN MASTER 1

L'admission en première année de master est subordonnée à l'examen du dossier des candidat·es selon les modalités suivantes :

Mentions de licence conseillées :

- Aménagement et Urbanisme
- Géographie & aménagement
- Sociologie
- Économie & gestion
- Droit
- Science politique
- Génie civil
- Histoire
- Lettres
- Cursus en école d'ingénieur (génie urbain ou génie civil)
- Cursus en école d'architecture

- Cursus en école de paysage

Capacité d'accueil : **15 places en master 1**

Modalités de sélection : **Dossier / entretien**

Procédure et calendrier national de recrutement sur monmaster.gouv.fr

Dépôt des candidatures du 17/02/26 au 16/03/26 inclus

Examen des candidatures du 21/03/26 au 27/04/26

Phase principale d'admission : 12/06/26 au 19/07/26

Phase complémentaire : 19/06/26 au 25/06/26

Attendus :

- Présenter un parcours (dans sa globalité) ainsi qu'un projet professionnel en adéquation avec la formation en alternance
- Avoir obtenu de bons résultats
- Réussir l'entretien de motivation complémentaire si le/la candidat·e est retenu·e sur dossier. L'entretien permettra au/ à la candidat·e d'exposer ses motivations pour intégrer un des parcours proposés par le master Urbanisme et Aménagement.
- Avoir validé une licence ou équivalent dans un des champs précédemment cités.

Critères d'examen du dossier :

- L'étude des candidatures portera principalement sur la cohérence du parcours antérieur et l'adéquation du projet de l'étudiant avec les objectifs de la formation et des débouchés professionnels.
- Analyse du CV détaillé, de la lettre de motivation, des résultats des années antérieures (depuis le Bac) et des résultats de l'année en cours ou relevé de notes de L3.

Déposez votre candidature sur la plateforme : <https://monmaster.gouv.fr>

EN MASTER 2

La formation s'adresse en priorité aux candidats ayant validé le Master 1 de la mention à l'Université de Lille.

Renseignez-vous sur les modalités d'accès dérogatoires en Master 2 en consultant le catalogue des formations de l'Université de Lille. La candidature en Master 2 doit être réalisée sur la plateforme de l'Université de Lille : <https://ecandidat.univ-lille.fr>

Capacité d'accueil

15 places en Master 1

Et après

Poursuite d'études

La vocation première du master Urbanisme & aménagement est l'insertion professionnelle, néanmoins il est possible de poursuivre en Doctorat.

Insertion professionnelle

Secteurs d'activité

Les employeurs principaux sont :

- des bureaux d'études et des consultants (études d'urbanisme, ingénierie sociale et technique),
- des aménageurs (sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales, ...)
- des bailleurs sociaux
- des promoteurs immobiliers
- des collectivités territoriales
- des organismes intercommunaux
- des agences d'urbanisme.

Métiers visés

Les intitulés des postes visés sont : chargé d'études, de missions ou de projet ; chef de projet ; responsable d'opération d'aménagement ou immobilière.

Les champs sur lesquels les diplômés sont amenés à travailler : les projets de rénovation urbaine, la planification urbaine (conception de Schémas de cohérence territoriale (SCOT) de Programmes locaux de l'habitat (PLH), de Plans locaux d'urbanisme (PLU)) ; les réflexions autour de notions et/ou de concepts émergents et innovants, les études urbaines pré-opérationnelles et opérationnelles,

l'aménagement urbain opérationnel, la promotion immobilière sociale et/ou privée.

Infos pratiques

Contacts

Contact administratif

Secrétaire pédagogique

☎ 03 20 43 45 91

✉ master1-habitat-habiter@univ-lille.fr

Contact administratif

Secrétaire pédagogique Master 2

☎ 03 20 43 45 91

✉ master2-habitat-habiter@univ-lille.fr

Responsable pédagogique de la Mention

Helga-Jane Scarwell

✉ helga.scarwell@univ-lille.fr

Responsable pédagogique du Master 1

Divya Leducq

✉ divya.leducq@univ-lille.fr

Lieu(x)

📍 Villeneuve d'Ascq

Campus

🏠 Campus Cité scientifique

En savoir plus

Faculté des sciences économiques, sociales et
des territoires

<https://fasesst.univ-lille.fr/>